

Procès-verbal du conseil d'école du 09.11.2017



11 rue des écoles
31600 Saubens

05.31.48.85.77

ce.0310891a@ac-toulouse.fr

Présents :

Enseignants : Emma GALLEGO (CP) - Marie GAUFFRIAU (CE1/CE2) - Corinne CAUQUIL (CP/CE1) - Stéphanie HOT (CE1) – Anne BATLLE (CE2/CM1) – Marine MONTALBANO & Hervé NICOULEAU (CM1) – Samuelle DISEGNA (CM2)

Parents d'élèves : Parents non constitués en association : Carole CAZALS – Isabelle GARY – Christelle BRIGNOLI – Mahjouba ZIOUANI – Tiphaine NADEAU-MASSON – Véronique JOST – Arabelle ALASIA – Audrey BOUZY – Stéphanie MISSE

Mairie : Mme ROUILHET, adjointe aux affaires scolaires,

Excusés : M. MERCIER (IEN) excusé – Membres du RASED (excusé) – Nathalie BENOIST – Jean-Baptiste ETCHEPARE – Samuel PHILIPPON, M. BERGIA, maire - DDEN - Véronique GIGOUX – Aurélie BECCHIO

I – Présentation du conseil d'école

• La composition

Siègent au conseil d'école le directeur (président), les enseignants de l'école, un membre du réseau d'aide (RASED), les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (7), le maire ou son représentant et un conseiller municipal, et le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale). L'IEN de la circonscription, membre de droit, peut y siéger. Le directeur peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile pour l'ordre du jour.

• Les compétences du conseil d'école

Sur proposition du directeur d'école, le conseil vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne tout avis et présente toute suggestion intéressant la vie de l'école et la communauté scolaire (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués, activités périscolaires, hygiène scolaire, sécurité), adopte le projet d'école...

• Réunion du conseil d'école

Le conseil se réunit, au moins, une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Dans tous les cas, le directeur convoque et propose l'ordre du jour. L'ordre du jour est envoyé à l'ensemble des membres au moins 8 jours avant. **Toute question doit être transmise avant le conseil d'école.**

Cette année, les prochains conseils d'école se tiendront le vendredi 16 février et le mardi 5 juin.

II – L'organisation générale de l'école

• L'école

Dans l'école, on compte 8 enseignants pour 7 classes et 181 élèves.

Emma GALLEGO (Anaïs LAPORTE) : 25 CP

Corinne CAUQUIL : 16 CP et 7 CE1

Stéphanie HOT : 25 CE1

Marie GAUFFRIAUX : 9 CE1 et 16 CE2

Anne BATLLE : 17 CE2 et 8 CM1

Hervé NICOULEAU : 29 CM1

Samuelle DISEGNA : 29 CM2

Nous avons 3 AVS (Anne, Sonia et Stéphanie).

Marie COSTES est toujours présente sur l'école à raison de 2 jours par semaine.

Nous accueillerons également 2 stagiaires en licence pluridisciplinaire pour mener un projet en sciences dans la classe de Marie Gauffriaux.

Depuis plusieurs années, nous avons la chance de pouvoir compter sur Claire DELVAL qui prend des groupes d'élèves en BCD bénévolement.

- **Bilan des élections du 13 octobre 2017**

Nous tenons à remercier les parents qui se sont chargés de la mise sous pli.

Comme l'an passé, seule une liste de parents non constitués en association, menée par Mme CAZALS s'est présentée. Les 7 sièges de titulaires ont ainsi été pourvus, complétés par 7 sièges de suppléants.

La participation s'élève à 54,67 %, un taux stable comparé à l'an passé (54.84%). On compte 2 bulletins blancs ou nuls (contre 5 l'année dernière) La liste est : Carole CAZALS – Isabelle GARY – Christelle BRIGNOLI – Mahjoubia ZIOUANI – Tiphaine NADEAU-MASSON – Samuel PHILIPPON – Véronique JOST – Arabelle ALASIA – Audrey BOUZY – Véronique GIGOUX – Stéphanie MISSE – Aurélie BECCHIO – Nathalie BENOIST – Jean-Baptiste ETCHEPARE

- **Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les élèves en difficulté) (Marie)**

Le nombre de psychologues scolaires et de maîtres spécialisés reste inchangé. C'est l'Inspecteur de l'Education Nationale qui gère leurs interventions. L'équipe est constituée de :

- Mme REYNIER, psychologue scolaire.
- Mme LABURTE (qui prend la suite de Mme TALOU), maîtresse d'adaptation (option E), qui propose une aide essentiellement pédagogique et intervient prioritairement au cycle 2.
- M. BRIGNOL, maître rééducateur (option G) qui travaille autour des difficultés de comportement, d'attitude scolaire. Il réalise également un travail de prévention dès la maternelle.

Le RASED participe également aux équipes éducatives.

Il est rappelé que les membres du RASED, d'une part, ne travaillent pas avec un enfant sans l'accord de la famille, d'autre part, ne mentionnent jamais dans le dossier scolaire de l'élève son éventuel suivi.

Enfin, nous précisons que le RASED est un **service gratuit** de l'Education Nationale.

- **Les partenaires**

- **L'OCCE** : il s'agit d'une coopérative scolaire permettant de gérer les fonds de l'école (en plus du budget communal). Elle est gérée par Stéphanie HOT.

Au premier septembre 2017, nous disposions de 4 797,68€. Déjà utilisé pour achat de petit matériel, paiement de la sortie au musée du Lherm (738€) et au muséum pour un montant de 1610€.

Les versements de la rentrée des parents se montent à 1576€, soit une moyenne de 8,71€ par enfant. La cotisation à la coopérative (adhésion et assurance obligatoires) s'élève à 441,21€, ce qui représente un coût de 2.44€ par élève. Les bénéfices liés à la vente des photos de classe et individuelles s'élèvent à 1 236,71€ (les bénéfices issus des photos avec des fratries « maternelle » n'ont pas encore été comptabilisés). Chaque

année : 3 000 € de subventions mairie (le versement pour l'année civile 2018 a été effectué le 12 mai 2017)
répartis comme suit :

1 500€ pour les classes découverte + 500 € sport + 1 000 € pour Noël.

Les 1 000 € de Noël permettront d'organiser une sortie au cinéma et le goûter en décembre.

- **L'ALAE** géré par l'Agglomération du Muretain

Horaires

7h30/8h45

11h45/13h45

16h/19h

Le mercredi de 11h45 à 12h45 garderie ou ALAE jusqu'à 18h30 dans les locaux scolaires pour les élémentaires.

Fréquentation

MATIN : 37 pour 2 animateurs

MIDI : 149 pour 11 postes mais 10 animateurs

SOIR : 96 (10 le lundi, 8 les mardi et jeudi et 9 le vendredi)

GARDERIE : 16 pour 2 ATSEM (mercredi entre midi et deux heures)

ALAE MERCREDI après midi : 33

Organisation

Les activités sont mises en place selon un planning avec les animateurs et s'appuient sur les objectifs du projet pédagogique.

L'accueil le matin a lieu dans les locaux de l'Alae.

Le midi et le soir les enfants sont accueillis dans différents lieux : salle d'Alae, BCD, Salle Informatique, Cour, Salle des fêtes. Le soir les parents ne peuvent pas récupérer leurs enfants avant 16h10, le temps que l'appel et le regroupement ait lieu.

TAE Lundi et Vendredi, inscription à l'année, choix de la communauté d'agglomération : les parents seront avertis par mot individuel de l'inscription de leur enfant avant chaque période.

1er trimestre : 02/10/17 au 22/12/17

2ème trimestre : 08/01/18 au 30/03/18

3ème trimestre : 03/04/18 au 22/06/18

52 demandes le lundi : 52 inscrits

70 demandes + 1 HORS DELAI le vendredi : 70 inscrits

Lundi : 4 ateliers

- **Déco écolo** : 13 enfants
- **badminton** : 14 enfants
- **peinture** : 13 enfants
- **pétanque** : 12 enfants

Vendredi : 4 ateliers

- **Jeux de société** : 12 enfants (maison des jeunes) assuré par Maéva PAJE
- **Pâtisserie** : 26 enfants (2 groupes : du 02/10 au 17/11 puis du 24/11 au 22/12)
- **Cirque** : 15 enfants
- **Canevas** : 17 enfants (2 groupes)

Les enfants qui vont au TAP et qui partent à 17h30 ne se badgent pas.

Les enfants non récupérés à 17h30 iront au Clae et leur présence sera facturée.

Les enfants inscrits doivent fréquenter le TAE, après une séance d'essai.

- **Les 4 sous :**

Il s'agit d'une association des parents d'élèves du village qui a pour objectif de rapporter des fonds à l'école en organisant des ventes et des manifestations diverses. L'intégralité des bénéfices réalisés lors de chaque action (bourse aux jouets, bourse aux vêtements...) est reversée à l'école et/ou permet l'achat de matériel à destination de l'école et du CLAE et de l'espace jeune. L'équipe enseignante tient à remercier l'ensemble de l'association qui, par ses actions, permet notamment d'alléger la part des familles lors des classes découvertes entre autres et achat de matériel. Présidente : Mme Ladouce.

Les parents d'élèves soulignent la difficulté à trouver des bénévoles pour aider à l'installation des manifestations, cependant de nouveaux bénévoles sont arrivés suite à la réunion organisée.

Marché de Noël le 17 décembre en partenariat avec l'Alae pour confectionner les objets à la vente.

III – Hygiène et sécurité

La posture Vigipirate « transition 2017-2018 » est entrée en vigueur le 02 novembre 2017 et s'appliquera, sauf événement particulier, jusqu'au 28 février 2018. L'ensemble du territoire est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque d'attentat ».

« Dans un contexte de menace terroriste particulièrement élevée, cette posture met l'accent sur la pérennisation des recommandations à l'usage des établissements recevant du public et cherche à consolider la culture de la sécurité pour se préparer, alerter, secourir et faire face ensemble à la menace terroriste. »

Pour ce faire, les responsables d'établissements sont tenus de renforcer :

- *Les échanges d'informations avec les collectivités (commune).*
- *La coopération avec les forces de sécurité intérieure afin d'optimiser par des exercices la mise en sécurité des établissements.*
- *La protection face aux cyber attaques. »*

Concrètement, seuls bénéficient d'un droit d'accès permanent à l'école : les personnels, les élèves pendant le temps scolaire, le maire, les autorités académiques, le délégué départemental de l'Education Nationale. Toute autre personne ne peut pénétrer dans l'enceinte scolaire qu'avec l'autorisation expresse du directeur. Nous sommes particulièrement attentifs à ce filtrage à l'entrée de l'école. De plus, un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué. L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée.

Si les parents souhaitent déposer des papiers au CLAE ils passent par la porte du CLAE. Un RDV est nécessaire pour voir l'enseignant de vos enfants. Le matin avant la classe les enseignants sont soit en service soit en train de préparer leur classe et ne sont donc pas disponibles. En cas d'urgence, un message peut être transmis à l'enseignant se trouvant à l'entrée ou sur le répondeur de l'école et l'enseignant concerné rappellera le parent dès que possible. Il est possible aussi d'écrire un mot sur le cahier rouge.

Les messages laissés après 15h ne pourront pas être transmis à l'ALAE pour le soir même, il faut directement contacter l'ALAE

- **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur n'a pas changé depuis l'année dernière. > Vote à l'unanimité

Personne ne s'oppose à ce règlement intérieur.

- **Exercice évacuation incendie**

Un exercice d'alerte incendie a été réalisé le 21 septembre 2017 à 10h. L'évacuation s'est faite en 1 minute 52 secondes. Nous rappelons que les élèves ne sont pas prévenus avant l'exercice.

Cet exercice est réalisé 2 fois par an.

- **Le PPMS**

Chaque année, chaque école actualise son plan particulier de mise en sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à sa situation précise. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...). Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges des enfants. Dans le cas de notre PPMS, 2 risques sont retenus : la tempête et la tentative d'intrusion. Un premier exercice a déjà été réalisé le jeudi 05 octobre 2017. L'ensemble de l'école a été évacué par le portail situé au fond du parc en 2 minutes 20 secondes. Le signal se fait au moyen de coups de sifflet répétés. L'efficacité est relative en fonction de l'éloignement des classes. Il conviendra que la personne qui donne l'alerte se rapproche le plus possible des classes excentrées afin que tout le monde perçoive clairement le signal.

La maternelle souligne le fait que l'urgence et l'empressement de l'élémentaire effraient les petits.

Mme ROUILHET souligne que certaines alarmes à signaux auditifs et visuels sont développées, elle fait remarquer que les parents devraient être entraînés également pour savoir quel comportement adopter en cas d'intrusion.

Deux autres exercices auront lieu dans l'année. Les représentants des parents d'élèves ainsi que la mairie y seront conviés.

IV – Vie de l'école

- **Médicaments à l'école**

Pour des raisons de sécurité, aucun médicament même homéopathique ne doit être à disposition de l'enfant (cartable...). La prise d'un traitement régulier peut toutefois faire l'objet d'un PAI, un protocole établi avec le médecin scolaire qui autorise alors l'enseignant à administrer un médicament à un enfant souffrant d'un problème de santé chronique (allergie alimentaire, asthme...). Dans le cas de la classe découverte, si un traitement doit être suivi, il faudra établir un PAI par le médecin scolaire pour la durée de la sortie. Les PAI sont établis à la demande des parents. Ils doivent être renouvelés chaque année.

Le secteur scolaire dont nous dépendons n'était pas pourvu à la rentrée, il n'y a donc plus de réunion avec le médecin scolaire, les parents et les enseignants. Les demandes de PAI (qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'une 1^{ère} demande) sont adressées par courrier à la secrétaire médico-scolaire à Villeneuve qui fait contrôler et signer les PAI par Mme GASTON COMMERE (médecin scolaire). Les PAI nous sont retournés par courrier. Ceci est dû au fait que nous n'avons pas de médecin scolaire sur la circonscription, nous sommes donc sur un secteur en réseau.

Retards et absences

Nous rappelons que toute absence doit être signalée au plus vite par téléphone puis justifiée par écrit dans le cahier rouge.

Un message peut être laissé sur le répondeur de l'école. Celui-ci est consulté à chaque récréation, la directrice étant en classe le reste du temps sauf le jeudi. Un SMS vous sera envoyé en cas d'absence non justifiée. Les demandes non urgentes seront traitées le jeudi sur le temps de décharge de la directrice.

Attention également aux retards qui gênent le bon déroulement de l'école, même si beaucoup de progrès sont notés par rapport à l'année dernière.

- **Langues vivantes**

Toutes les classes de l'école pratiquent une ou deux langues vivantes. Les CP, les CE1 et les CE2 font 1h30 d'anglais. Les CM1 et les CM2 font 45 minutes d'anglais et 45 minutes d'allemand avec madame BATLLE.

- **Travaux**

Informatique :

Tous les bâtiments préfabriqués ont été câblés et n'utilisent plus le wifi. L'accès internet se fait désormais par une borne 4G qui permet d'obtenir un débit bien plus conséquent qu'auparavant. M. Angelino devrait réaliser un audit des dispositifs (serveur réseau, etc...) et discuter avec les enseignants en début d'année 2018 des évolutions à mener dans le dispositif (sauvegarde et partage des données élèves/enseignants, accès aux photocopieurs, etc...).
A venir : téléphone adapté à l'envoi de messages et à la gestion des appels et messages vocaux.

Extérieur : des bloque-portes magnétiques ont été installés sur les portes du hall et des WC attenants au réfectoire. L'équipe enseignante constate que ce dispositif est très satisfaisant.

Des films opacifiants (avec des propriétés athermiques) ont été posés sur les surfaces vitrées qui donnent sur l'extérieur côté rue.

Les urinoirs des WC garçons sous le préau sont souvent endommagés (au niveau des canalisations d'évacuation). Il pourrait être envisagé d'installer une plaque de protection afin d'éviter ces désagréments (volontaires ou non).
Un plan de l'école faisant apparaître les tracés au sol à refaire (couloirs de course, terrain de basket, jeux...) sera transmis prochainement à la Mairie.

Classe préfabriquée de Mme Batlle :

La classe a été entièrement repeinte. Des panneaux en liège ont été installés.
L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'ensemble des travaux réalisés.

- **Les APC**

Les activités pédagogiques complémentaires ont débuté le mardi 12 septembre. Elles auront lieu le mardi et le jeudi de 16h à 16h45. Certains mardis et jeudis seront libérés d'APC. La liste a été transmise aux parents. Durant la 1^{ère} période, la majorité des classes ont proposé de l'aide aux élèves en difficulté mais les activités pédagogiques complémentaires peuvent également concerner des activités liées au projet d'école ou des aides aux travaux personnels. Tous les élèves peuvent donc être concernés.

- **Sorties et projets de classe**

Musée Al Campestre (projet autour des vendanges et des objets d'autrefois) : 14 septembre pour le cycle 2.

Cross en mai avec l'école de Goyrans au printemps.

Sortie patinoire : 2^{ème} trimestre pour le cycle 3.

Cinéma : à Muret le vendredi 22 décembre. Les classes de cycle 2 iront voir Un conte peut en cacher un autre ; les classes de cycle 3 : La traversée du temps.

Semaine des mathématiques à partir du 05 février.

Quinzaine de la poésie au printemps.

Sortie Muséum : elle concerne toutes les classes entre avril et juin. (ateliers autour de la chaîne alimentaire pour les cycle 2, visite de l'exposition les As de la jungle et du musée)

VI – Agenda

Dates à retenir :

22 décembre : cinéma

3^{ème} trimestre le jeudi : piscine à Aqualudia à Muret pour les CP et CP-CE1

Vendredi 16 février : conseil d'école 2

Mardi 5 juin : conseil d'école 3

Début des travaux de la cantine en avril, jusqu'en juillet aucune répercussion sur les locaux école hormis le terrain de foot qui ne sera plus accessible.

Le CLAE utilisera la salle informatique, la BCD et le réfectoire le soir. Le bureau de la directrice CLAE sera déplacé en salle informatique.

La fin des travaux est prévue pour janvier 2019.

Diffusion du procès verbal du conseil d'école

Le PV du conseil d'école sera affiché à l'entrée de l'école.

Un mot dans les cahiers de liaison en informera tous les parents et proposera une diffusion par courrier électronique si souhaité.

Le directeur

H. NICOULEAU

La secrétaire

E. GALLEGO